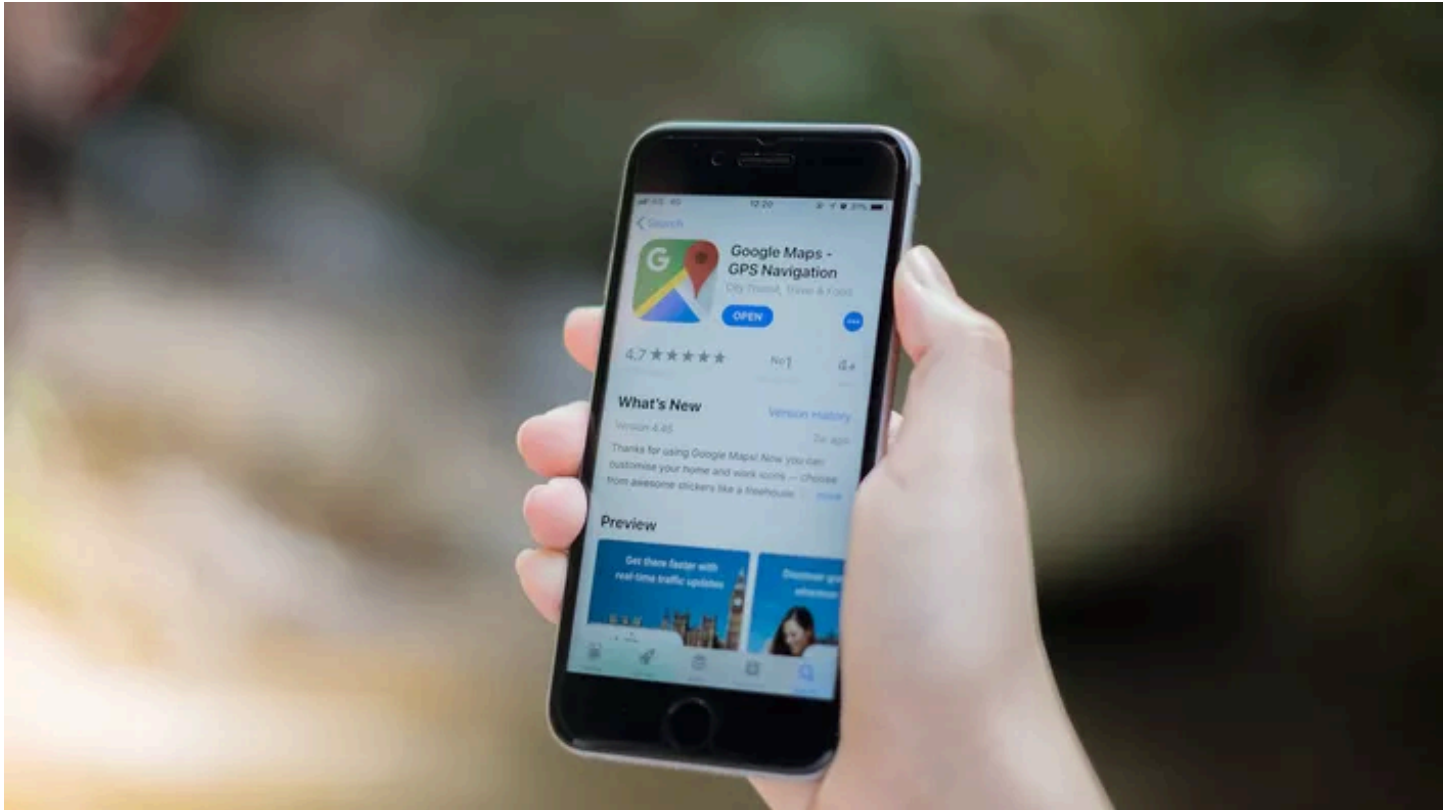


# Pourquoi Google Maps et Google Flights ont disparu des résultats de recherche de Google

Par [Chloé Woitier](#)

Publié il y a 3 heures,

Mis à jour il y a 3 heures



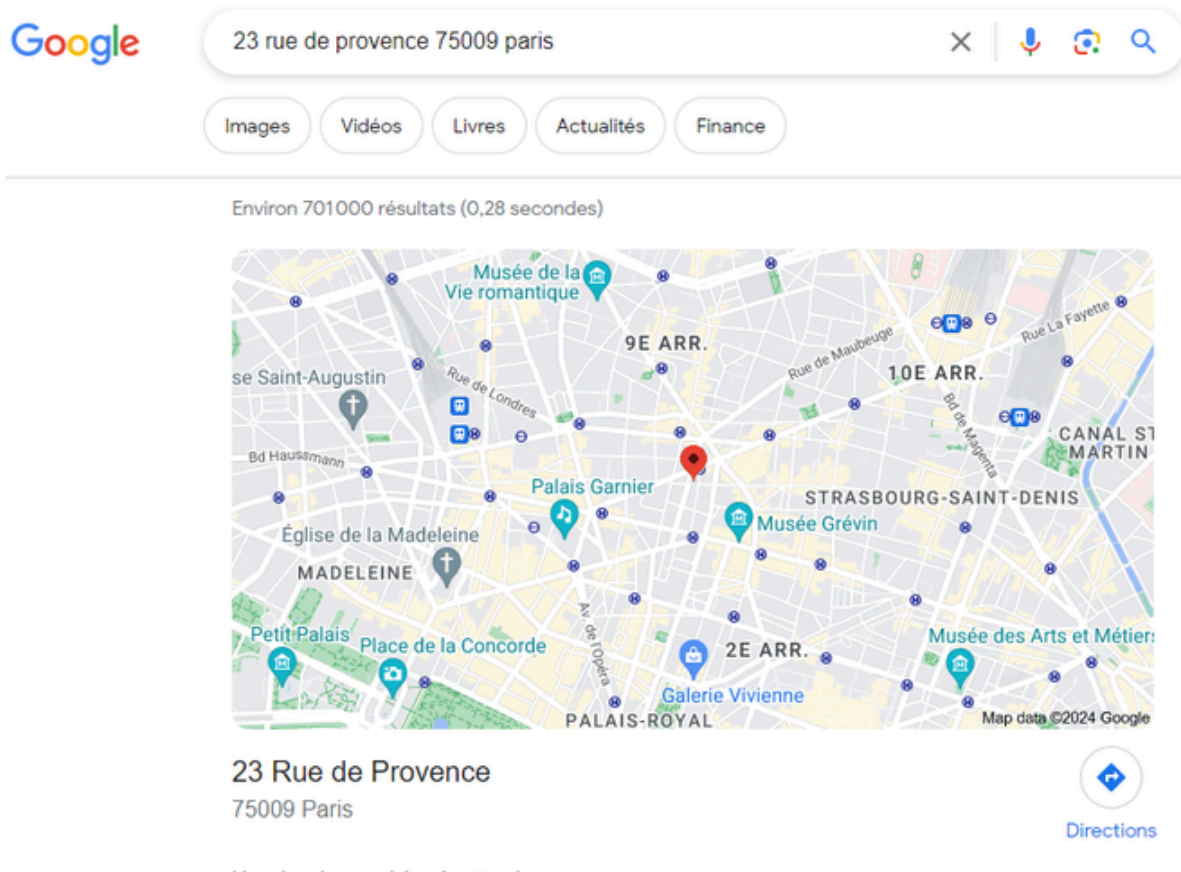
Il est toujours possible de chercher des itinéraires sur l'application ou le site Google Maps. [itchaznong/stock.adobe.com](#)

## Le groupe américain dit se plier au texte européen Digital Market Act, qui entre en vigueur le 7 mars. Mais ces services restent accessibles.

Si vous avez l'habitude de taper une adresse postale dans [Google](#) pour calculer un itinéraire en voiture, en vélo ou en bus, il va falloir modifier vos réflexes. Depuis fin janvier, le moteur de recherche américain a modifié ses pages de résultats en Europe. Une carte apparaît toujours en premier résultat. Mais il n'est plus possible de cliquer dessus pour ouvrir automatiquement le site ou l'application Google Maps. De même, le bouton de filtrage des résultats «*Maps*», juste en dessus de la barre de recherche aux côtés des filtres «*Images*», «*Vidéos*» ou «*Actualités*», a disparu.

Les vacanciers en quête de billets d'avion ont aussi noté la disparition de l'encart [Google Flights](#) en haut de la page de résultats. Jusqu'alors, une recherche telle que «*vols Paris New York 17 mars*» faisait apparaître un comparateur de prix détaillé et opéré par le groupe américain. Désormais, Google affiche une liste de sites de comparateurs concurrents, comme Skyscanner, Liligo, Easyvoyages ou Opodo, puis de compagnies aériennes.

La même logique est à l'œuvre pour les recherches d'hôtels, ou bien pour la recherche de produits marchands.



La carte qui apparaît en haut des résultats de recherche ne renvoie plus vers le site Google Maps *Capture d'écran*

## Une solution examinée par Bruxelles

Ces modifications sont la conséquence de l'entrée en vigueur jeudi 7 mars du Règlement européen sur les marchés numériques, ou [Digital Markets Act \(DMA\)](#). Ce texte, voté en 2022, vise à mettre fin aux comportements anticoncurrentiels des plus grands acteurs du numérique. Il s'applique à ce jour à six groupes ([Google](#), [Apple](#), [Meta](#), [TikTok](#), [Amazon](#), [Microsoft](#)) et leurs services les plus populaires. X (ex-Twitter) et [Booking](#) devraient entrer dans ce club d'ici le mois de mai.

Le DMA impose toute une série d'obligations aux «*contrôleurs d'accès aux marchés numériques*» («*gatekeepers*»). Parmi celles-ci, l'interdiction, au sein de leur propre écosystème, de favoriser leurs services au détriment de leurs concurrents.

Dans le cas de Google, cela signifie que, sur son moteur de recherche, le groupe ne peut plus faire ressortir en premier résultat les comparateurs de prix Google Shopping, Hôtels ou Flights, les vidéos de YouTube, ou bien le service de cartographie Google Maps.

«*Nous avons opéré plus de 20 modifications de produit, dont l'apparition d'unités spécifiques et de nouvelles options de filtre donnant accès à des comparateurs dans des domaines tels que les billets d'avion, les hôtels ou le shopping*», explique le groupe américain. «*Nous avons également supprimé de la page de résultats de recherche certaines fonctionnalités, telles que l'unité Google Flights, qui facilitaient la mise en relation des consommateurs et des entreprises.*»

## Google Maps reste accessible

Google devra officiellement remettre le 7 mars à la Commission européenne un rapport détaillant comment il a choisi de se mettre en conformité avec le DMA. Bruxelles étudiera si les solutions proposées sont conformes à l'esprit du règlement, et pourra dans le cas contraire ouvrir une enquête contre l'entreprise. Les nouveaux modes de calcul des commissions reversées à Apple par les développeurs d'applications sont ainsi sévèrement critiqués par l'écosystème. Les «*gatekeepers*» risquent une amende allant jusqu'à 10% de leur chiffre d'affaires, et 20% en cas de récidive.

En attendant que Bruxelles décide si la refonte du moteur de recherche Google est conforme au DMA, il est évidemment toujours possible d'accéder à Google Flights, Shopping ou Google Maps. Pour cela, deux solutions. Soit se rendre directement sur le site ou l'application du

service. Soit, dans le cas de Maps, cliquer sur l'icône «Itinéraire», qui apparaît désormais en bas à droite de la carte qui s'affiche en haut des résultats de recherche.

## La rédaction vous conseille

- **Digital Market Act: Meta et Google livrent un aperçu du big bang qui s'apprête à secouer l'internet européen**
- **Avec 1,8 milliard d'euros d'amende, Bruxelles déterre la hache de guerre contre Apple**

## Sujets

[Google maps](#)[Google](#)[Google Flights](#)